

6. tout savoir sur

LES ERREURS DE TRI

7. filières

LE RÉEMPLOI
EN DÉCHÈTERIE

8. prévention

SE DÉBARASSER
DE SES TONTES

la lettre

infodéchets

NOVEMBRE 2025 / N°18

4 > dossier

DÉCHETS :
SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE



**Se rendre en déchèterie :
je prépare ma sortie !**

 **évolis 23**

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE



Patrick ROUGEOT,
Président d'Evolis 23

Créé en 1955 sous le nom de SIERS, le syndicat débute avec la compétence voirie pour 32 communes creusoises. 70 ans plus tard, Evolis 23 a bien grandi : le service déchets s'est développé pour accompagner désormais 110 000 habitants répartis sur 219 communes de la Creuse.

Et au delà de cet agrandissement, notre syndicat a aussi su nouer des partenariats avec les collectivités voisines de la Haute-Vienne, nous permettant de construire et d'exploiter avec elles les installations de traitement que nous n'avons plus en Creuse. C'est dans ce cadre qu'Evolis 23 participait dernièrement à la conférence de presse organisée pour la signature du marché de construction la future usine de valorisation énergétique.

Bonne lecture à toutes et à tous.



Nouveaux locaux, nouveaux camions, nouveaux habillages

Ces derniers mois ont été riches en nouveautés pour Evolis23.

Tout d'abord, de nouveaux locaux ! L'extension du territoire d'Evolis 23 en 2024 implique d'être au service de davantage d'usagers et nécessite donc d'ajouter une extension aux bâtiments administratifs, à Noth. Cet agrandissement, inauguré en mai dernier après presque 2 ans de travaux, fut l'occasion de rénover une partie des locaux existants.

Côté matériel, **les 4 camions de collecte acquis en avril ont été habillés sur le thème des erreurs de tri**, de quoi rappeler à tous quelques règles élémentaires. Vous pouvez dès à présent les apercevoir en tournée !

Evolis 23 sur les ondes

Evolis 23 répond à vos questions en direct sur Ici Creuse ! Cette année, il y a eu jusqu'ici 4 interventions radio sur les déchets dans l'émission **Bienvenue chez vous**. La dernière était le 8 octobre. Elle portait sur la Fête du Sol Vivant et sur les pratiques pour réduire et valoriser les biodéchets du jardins.

Alors, si vous ne voulez pas manquer notre prochain passage sur les ondes suivez-nous sur Facebook !



zoom sur...



Protoxyde d'azote et bonbonnes (hélium, gaz...): ça ne se jette pas à la poubelle !

Les contenants gaz (bonbonnes butane, hélium, protoxyde d'azote...) représentent un danger dans les usines de traitement des déchets.

Une explosion de ces contenants peut avoir des conséquences graves sur les installations et les agents travaillant sur place.

Dans la majeure partie des cas, ces contenants sont consignés et **doivent être rapportés en point de vente** (règle du 1 pour 1).

Ils ne doivent surtout pas être déposés dans les ordures car ils demandent un traitement sécurisé par inertage (suppression du risque d'explosion), via une filière de traitement spécifique avant de pouvoir être valorisés en acier ou aluminium.

Depuis le début de l'année, les cartouches et bonbonnes de protoxyde d'azote sont de plus en plus nombreuses parmi les déchets collectés. On recense près d'une **cinquante d'explosions** à la Centrale Energie de Limoges Métropole dues à ce type de contenant. Les conséquences sur les équipements sont importantes (réparations et arrêt de l'usine pendant parfois plusieurs jours) et induisent aussi des répercussions financières notables (surcoût de traitement et de transport).

Ainsi, il est primordial, pour la santé de tous, de respecter les règles de tri des bonbonnes et de **ne pas les déposer dans les poubelles**.



Depuis le 1^{er} janvier 2025 à la Centrale Énergie Déchets de Limoges Métropole :

- > 48 explosions
- > 22 jours d'arrêt de l'usine (soit 3 456 tonnes non incinérées)
- > 404 845, 81€ de dommages

Pour aller plus loin

Protoxyde d'azote : un danger pour les centres de traitement,
site du SYCTOM

<https://www.syctom-paris.fr/actualites/protoxyde-dazote-attention-dangerhtml>



Cartouches de protoxyde d'azote : le nouveau fléau des usines de traitement des déchets, site de Next Waste

<https://www.nextwaste.fr/protoxyde-dazote-des-usines-de-traitement-dechets/>



Cartouche ou bouteille de protoxyde d'azote,
site de l'ADEME

<https://quefairedesdechets.ademe.fr/dechet/cartouche-deprotoxyde-dazote/>



Se rendre en déchèterie : Je prépare ma sortie

Les déchèteries sont accessibles à tous les usagers du territoire d'Evolis 23, il est important de respecter certaines règles et usages dans l'intérêt de tous.

Mon gardien de déchèterie n'est pas un champion d'haltérophilie

Même si je viens en déchèterie avec des déchets lourds et/ou encombrants, **il est de ma responsabilité de les décharger**. En effet, le rôle des gardiens de déchèterie est de m'accueillir, de s'assurer du bon fonctionnement du site et de m'aider à déposer mes déchets aux bons endroits. Mais ils ne sont pas là pour décharger à ma place !

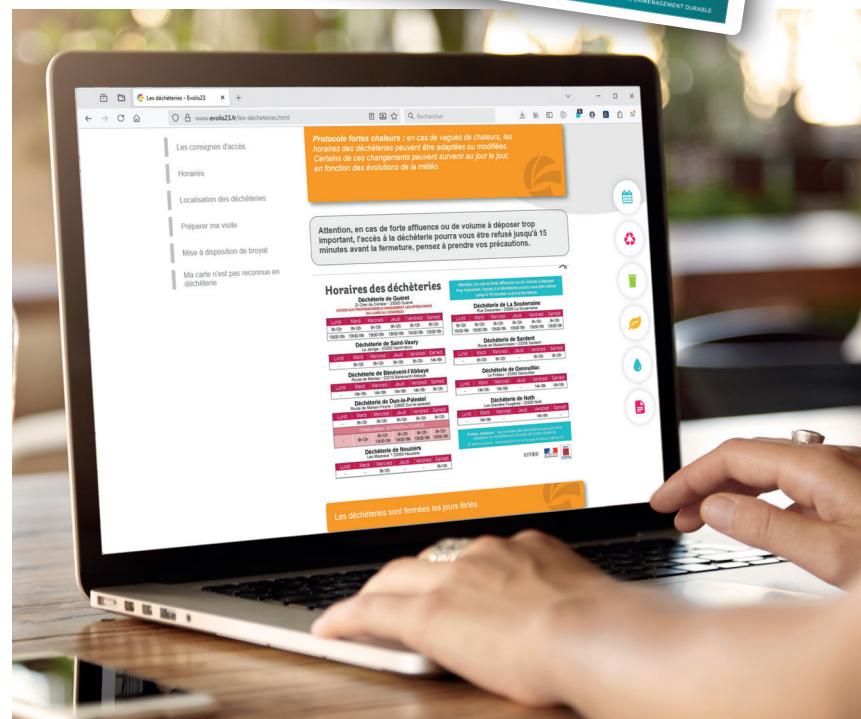
Lorsque je viens en déchèterie, je m'assure d'être capable de pouvoir les déplacer moi-même. Au besoin, je demande à quelqu'un de m'accompagner ou j'apporte un diable par exemple.



Trier, oui mais pas n'importe comment !

Pour participer à la fluidité du trafic en déchèterie et améliorer l'expérience de tous, je respecte certaines règles lors de ma venue :

- > Je vérifie bien que **j'ai ma carte Evolis 23**. Si je n'ai pas de carte, qu'elle est perdue ou qu'elle ne fonctionne pas, je me rends sur le site internet d'Evolis 23 ou j'appelle la ligne info déchets (05 55 89 86 06) pour en obtenir une autre ;
- > Je prévois **mes propres outils** pour manipuler mes déchets (balais, pelle, diable...) ;
- > **Je regroupe mes apports** : un gros dépôt vaut mieux que cinq petits ;
- > **Je trie mes déchets à l'avance** : ainsi, je passe moins de temps en déchèterie ;
- > **Je vérifie les horaires d'ouverture** de ma déchèterie **uniquement sur le site internet d'Evolis 23**. À noter qu'en période de **fortes chaleurs**, les horaires sont susceptibles d'être modifiés pour la sécurité des agents et des usagers.



dossier



Les véhicules de plus de 3,5 t ainsi que les véhicules agricoles ne sont pas acceptés en déchèterie.

Je garde le sourire

La cordialité et le respect envers le personnel sont primordiaux pour maintenir un environnement agréable et harmonieux, en déchèterie.

Ma coopération facilite et fluidifie le trafic, permettant d'accroître la rapidité de passage et ainsi contribuer à une expérience positive pour tous !



Et pour éviter de devoir me déplacer jusqu'en déchèterie :

- > J'effectue les dépôts de verre et de recyclables dans un des nombreux points d'apports volontaires de notre territoire ;
- > Je fais reprendre les **déchets électriques et électroniques** par les magasins dans lesquels j'achète un nouvel appareil électroménager. En effet, **le vendeur a l'obligation de reprendre mon ancien matériel**, car pour tout achat d'appareils électriques ou électroniques, je paye une éco-contribution ;
- > Je réutilise mes déchets verts pour pailler ou nourrir mon jardin.



Les recyclables et le verre hors des déchèteries



Les déchets verts pour pailler ou nourrir le jardin



Faire reprendre les anciens équipements électroménagers par les magasins

Un équipement acheté = obligation de reprise de l'ancien par le magasin



Trier avant de venir

Bois, métal, encombrants, gravats, plâtre,...



Regrouper les dépôts

Economies de carburant, de temps de trajet et d'attente en déchèterie...

Attention aux passages de dernière minute

Attention, en cas de forte affluence ou de volume à déposer trop important, l'accès à la déchèterie pourra vous être refusé jusqu'à 15 minutes avant la fermeture, pensez à prendre vos précautions.

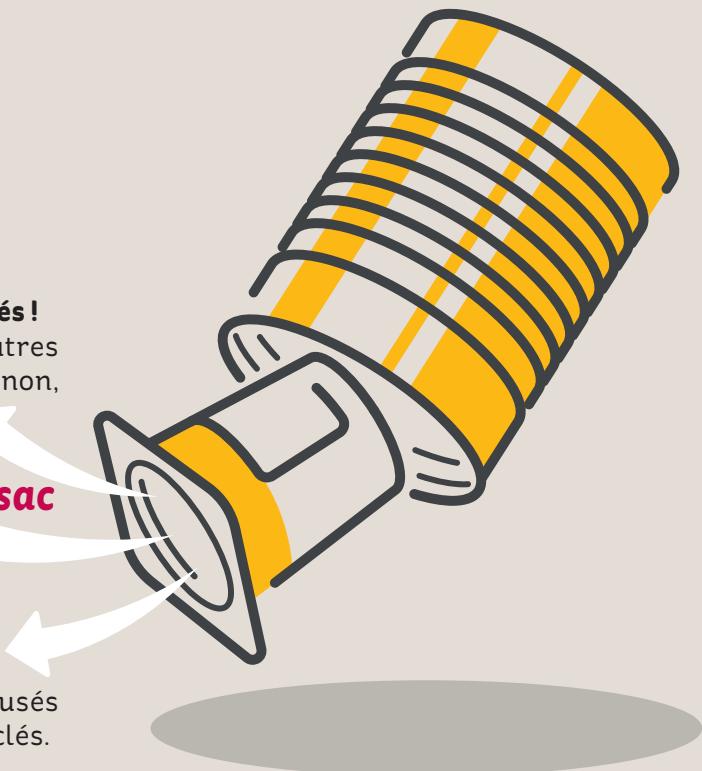
tout savoir sur...

Les erreurs de tri

Imbriquer mes déchets recyclables pour gagner de la place ?

NON. Pour être recyclés, les emballages doivent être séparés !

Je n'empile pas les pots de yaourt, je n'imbrique pas d'autres déchets recyclables dans une boîte de conserve, etc. Sinon, ils ne peuvent pas être correctement triés.



Mettre mes déchets recyclables dans un sac pour gagner du temps en les mettant dans le bac ?

NON. Pour être recyclés, pas de sac, c'est tout en vrac !

Quand mes déchets sont dans un sac, ils sont refusés par les machines du centre de tri et ne sont donc pas recyclés.

Mettre mes mouchoirs ou essuie-tout dans le bac de recyclables ?

NON. Les papiers souillés, ce n'est pas recyclable !

Les mouchoirs et l'essuie-tout sont des papiers souillés et ne sont pas recyclables, tout comme le papier de la boucherie plein de sang ou de marinade. Je les mets dans les ordures ménagères et dans le composteur, dans une certaine mesure*.

*Pour les mouchoirs et les essuie-tout pas trop épais, souillés par de l'alimentaire et pas en trop grande quantité.

Laver mes emballages avant de les mettre dans le bac de recyclable ?

Les laver : NON ; les vider : OUI !

Avant de jeter ma boîte de ravioli, je la vide de sa sauce, mais pas besoin de la rincer.

Jeter mes couverts en bois dans le bac de recyclable ?

NON. Le bois, c'est compostable, pas recyclable !

Je peux casser mes couverts ou touillettes en bois en petits morceaux pour les mettre dans le compost. Cependant, les boîtes de fromage, à cause de leurs agrafes et des étiquettes, vont dans les ordures ménagères.

Pour vous accompagner au quotidien dans le tri de vos déchets, rendez-vous sur l'appli Citeo



Le réemploi en déchèterie

Parmi les choses que j'apporte en déchèterie, il y a peut-être des objets qui peuvent être réutilisés ou réparés et servir à nouveau.

Si je veux me débarrasser d'un objet qui peut encore servir ou qui a juste besoin d'être réparé, je peux les déposer dans **les caissons Recyclabulle dans les déchèteries d'Evolis 23**.

Les ressourceries, et en l'occurrence Recyclabulle, remettent en état les objets qui leur sont déposés et les revendent à bas prix. Recyclabulle est une association à but non lucratif : lui confier des objets plutôt que de les jeter est donc une manière de participer à l'économie sociale et solidaire du territoire. C'est également une démarche écologique qui évite des déchets et l'utilisation de ressources naturelles.



**Recyclabulle,
c'est 3 magasins :**

- **La Souterraine**
15 Rue Hyacinthe
Montaudon
(05 55 99 27 95)

- **Guéret**
6 Rue Maurice
Rollinat
(05 44 30 53 10)

- **Guéret**
33 Rte de Cher
du Prat
(05 55 41 49 83)

**Et c'est également
un dépôt:**

- **Saint-Fiel**
22 Laschamps de
Chavanat

Recyclabulle, c'est la ressourcerie sur le territoire d'Evolis 23.
Je peux y trouver et y déposer des objets dont je ne me sers plus.
Elle propose également un service de réparation (pour les objets électriques et l'électroménager) dans les entrepôts de Saint-Fiel.

En savoir plus :
sur recyclabulle :
www.recycleabulle.net

Se débarrasser de ses tontes

5 alternatives toutes simples pour éviter de se rendre en déchèterie et transformer vos tontes en ressources à valoriser chez vous !

1 - Je m'essaie à la gestion différenciée

C'est une technique de tonte où l'on adapte la hauteur de coupe de la pelouse selon les zones ou les usages du jardin.

Les zones de passage fréquent sont tondues plus courtes tandis que les zones moins fréquentées sont laissées plus hautes pour favoriser la biodiversité, protéger le sol et limiter l'évaporation.

2 - Je pratique le paillage

Le paillage est une technique qui consiste à couvrir de paillis ou de broyat le sol des platebandes, des massifs ornementaux et autres cultures du jardin (autour des plantes en pot, des arbres fruitiers, des végétaux, des fleurs, ...).

Les avantages sont nombreux : réguler la température, réduire l'arrosage, limiter les désherbants, stimuler la vie du sol, retenir l'eau, protéger contre le soleil et le vent. En outre, il peut être composté en fin de vie.

3 - Je me mets au mulching

Le mulching est une technique de **tonte sans ramassage** : l'herbe finement hachée reste sur la pelouse, se décompose et nourrit le gazon. Pour être efficace, il faut **tondre souvent**, par temps sec, sans couper plus d'un tiers de la hauteur. Le mulching nécessite de rajouter un kit sur une tondeuse classique ou d'utiliser une tondeuse mulcheuse.

4 - Je peux mettre mes tontes dans mon composteur ?

Il est possible de déposer de l'herbe tondue dans le composteur, toutefois l'herbe de tonte étant très riche en eau, déposer la tonte fraîche en trop grande quantité dans le compost aura tendance à le faire pourrir. Ainsi, il faut respecter quelques consignes : faire sécher l'herbe avant compostage, ne pas dépasser **25 % d'apports frais** et alterner avec des **couches sèches**.

5 - Je fais des lasagnes dans mon jardin

La lasagne est une technique de **jardinage sans travail du sol**. Elle consiste à superposer des couches de matières organiques vertes (fraîches) et brunes (sèches, carbonées). On commence par une base grossière (branchages ou cartons), puis on alterne fumier, tailles de vivaces, feuilles mortes, déchets de cuisine, tontes, paille, et on termine par du compost.

Ce mille-feuille forme ainsi **un milieu riche et hyper productif** sur lequel vous pouvez faire pousser vos cultures.

Pour plus d'informations :
> compostage@evolis23.fr

Vous ne recevez pas la lettre infodéchets ? Contactez la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06